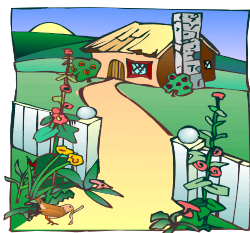


L'OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE



LIEU DE VIE DES ENFANTS

Enquête diffusée en Novembre 2004



U.D.A.F. de la Sarthe
67 Bd Winston Churchill
72019 LE MANS CEDEX 2
Tél 02.43.61.47.40
email : institution@udaf72.fr



U.R.A.F. des Pays de la Loire

Enquête « Lieu de vie des enfants »

L'UDAF de la Sarthe a mis en place un observatoire départemental de la famille. Ce dispositif consiste à interroger un échantillon représentatif des ménages du département afin d'avoir une meilleure connaissance des besoins, des comportements et des modes de vie des familles, pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics. Nous avons choisi pour thème de notre nouvelle enquête le « **Lieu de vie des enfants** », afin de mieux connaître l'environnement dans lequel vivent les enfants, les différents facteurs qui vont influencer sur leur vie, et la qualité de vie des membres d'une famille.

La même enquête a été menée dans les 5 départements de la région Pays de la Loire, ce qui nous permet de mieux appréhender nos spécificités géographiques, culturelles, sociales...

Comme le fait ressortir l'analyse, le choix de la maison individuelle ou de l'appartement (hormis pour les jeunes adultes) est déterminé par la situation familiale, surtout s'il y a rupture dans la vie parentale. Les familles monoparentales sont plus nombreuses dans les grandes villes où l'offre du locatif, collectif ou non, est plus importante et où le coût correspond mieux au revenu d'un seul parent. J'ajoute que dans le milieu rural, l'offre du locatif est assez rare.

Un autre facteur important est la taille de la fratrie plus importante dans nos départements dits ruraux...

Nous constatons que 85% des familles vivent en maison individuelle, l'effet déclencheur pour l'accession à la propriété étant l'arrivée du 2^e enfant.

L'installation des familles à la campagne est en 1^{er} lieu lié au coût du logement, moins élevé en milieu rural que dans les grandes villes. D'autres facteurs déterminent ce choix : les équipements collectifs, la proximité des commerces, des écoles, des transports... et tout cela à une distance acceptable du travail des parents et si possible avec un espace vert pour la qualité de vie de chacun.

Comme nous le savons, une enquête donne une photographie du moment sur les habitudes des familles.

De mieux les connaître nous permet de mieux les défendre.

Geneviève COUTABLE
Présidente de l'UDAF de la Sarthe

INTRODUCTION

Le logement représente un enjeu de société fondamental, tant il conditionne la vie personnelle, sociale et familiale de chaque personne. Il est un droit essentiel pour permettre à chacun et à chaque famille de vivre dans la dignité.

Les recherches sur le logement prennent traditionnellement pour unité d'analyse le ménage. L'exploitation de cette enquête sur « Le lieu de vie des enfants » permet une nouvelle approche : appréhender les conditions de logement et les lieux de vie en se plaçant du point de vue des enfants.

L'étude de ces lieux de vie, objet physique de prime abord facilement « objectivable », nous permet ainsi d'appréhender le milieu dans lequel l'enfant vit son enfance et se construit en tant qu'adulte. Ainsi, la problématique traitée à travers cette enquête est la suivante : « Quels sont les facteurs d'influence sur le lieu de vie des enfants ? ».

Cette étude se propose alors de dresser une typologie des lieux de vie des enfants au regard de leur propre histoire : histoire familiale, matrimoniale et socioprofessionnelle de leurs parents ainsi qu'à travers la situation géographique de leur logement.

Afin de rendre plus claire cette analyse, nous l'avons divisée en six parties. Dans une première partie, nous nous intéresserons à l'influence des caractéristiques propres à l'enfant. Nous avons choisi de mettre en avant ici, la période de l'adolescence et un des aspects de la vie étudiante. Dans une seconde partie, nous verrons en quoi la situation familiale peut influencer sur les lieux de vie des enfants. Nous nous sommes entre autre intéressées aux familles monoparentales. Ensuite, nous nous demanderons si la taille de la fratrie a des conséquences sur les conditions de vie des enfants. C'est pourquoi, nous avons mis en parallèle les conditions de vie des enfants uniques avec celui des familles nombreuses. Dans une quatrième partie, nous analyserons l'influence des capitaux socio-économiques des parents. Enfin, nous nous intéresserons au type d'habitat et au statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) des parents avant de s'interroger sur les contrastes possibles en matière de lieu de vie entre le milieu rural et le milieu urbain.

L'analyse de cette enquête a été réalisée par :

Angéline DAVIAU

Lucie FRESNAIS

Eva NIEDERBERGER

Etudiantes en maîtrise de sociologie à l'IPSA (Institut de Psychologie et Sociologie Appliquées) de l'Université Catholique de l'Ouest

SOMMAIRE

Quelques points méthodologiques	8
1) Influence des caractéristiques propres à l'enfant	10
2) Situation familiale	16
3) Influence de la taille de la fratrie	19
4) Influence des capitaux économiques, socioculturels des parents	25
5) Influence du type d'habitat et du statut propriétaire / locataire	30
6) Influence du rural / urbain	33
Conclusion	34
Annexe : Enquête « Lieu de vie des enfants »	36

QUELQUES POINTS MÉTHODOLOGIQUES

□ TOTALITÉ DES QUESTIONNAIRES REÇUS ET SAISIS

En Sarthe, l'échantillon initial compte 648 réponses (exploitables) pour un envoi de 2 000 questionnaires. Ce taux de retour assez élevé, plus de 32%, montre que les répondants ont trouvé un intérêt à cette enquête. Il est important de préciser également que 168 questionnaires ont été retournés pour adresse inconnue. Ce questionnaire a permis de s'intéresser aux conditions de vie de 1 432 enfants. La plupart des répondants sont des femmes.

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE	
Questionnaires reçus	3 174
Questionnaires (exploitables) saisis	3 151
Nombre d'enfants après le redressement	7 134

□ REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

L'objectif d'un redressement est de donner à l'échantillon traité un maximum de représentativité de la population. C'est une étape essentielle puisqu'il assure la fiabilité des résultats de l'enquête.

Pour cela, nous pondérons les résultats de notre échantillon sur la base de ceux représentant la population. Le redressement est effectué sur la CSP de référence du chef de famille ainsi que sur le statut de propriétaire / locataire.

Chef de famille : Quand il s'agit d'un couple marié, c'est l'homme qui est pris en compte, sinon c'est la femme.

CSP : Les Catégories Socio Professionnelles ont pour objet de classer l'ensemble de la population en un nombre restreint de catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale.

Les chiffres qui nous ont permis d'effectuer le redressement sont ceux de l'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) du recensement de 1999.

PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE	DONNÉES ÉCHANTILLON	DONNÉES ÉCHANTILLON REDRESSÉ	DONNÉES DÉPARTEMENTALES DE L'INSEE
Propriétaire	81,2 %	61,1 %	60,1%
Locataire	18,2 %	38,9 %	37,4%
Non-réponses	0,6 %		
Ensemble	100,0 %	100,0 %	

CSP DU CHEF DE FAMILLE	DONNÉES ÉCHANTILLON	DONNÉES ÉCHANTILLON REDRESSÉ	DONNÉES DÉPARTEMENTALES DE L'INSEE
Agriculteurs	4,4 %	4,0 %	3,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,3 %	5,9 %	6,0%
Cadres, professions intellect. supérieures	13,2 %	8,0 %	8,2%
Professions intermédiaires	21,4 %	20,0 %	20,0%
Employés	20,0 %	28,0 %	28,3%
Ouvriers	31,5 %	34,1 %	33,7%
Non-réponses	5,2 %		
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,00%

Comme nous pouvons l'observer, le redressement a permis essentiellement de majorer le poids des questionnaires des employés. Nous avons également diminué les pourcentages des ménages propriétaires de leur logement et augmenté la part des ménages locataires.

Au final, nous pouvons remarquer que les chiffres de notre enquête sont relativement proches de ceux de l'INSEE. Cependant, nous ne réunissons pas au niveau départemental, les 800 questionnaires conseillés par l'INSEE.

1) INFLUENCE DES CARACTÉRISTIQUES PROPRES À L'ENFANT

Le sexe de l'enfant n'a pas d'influence sur son mode de vie.



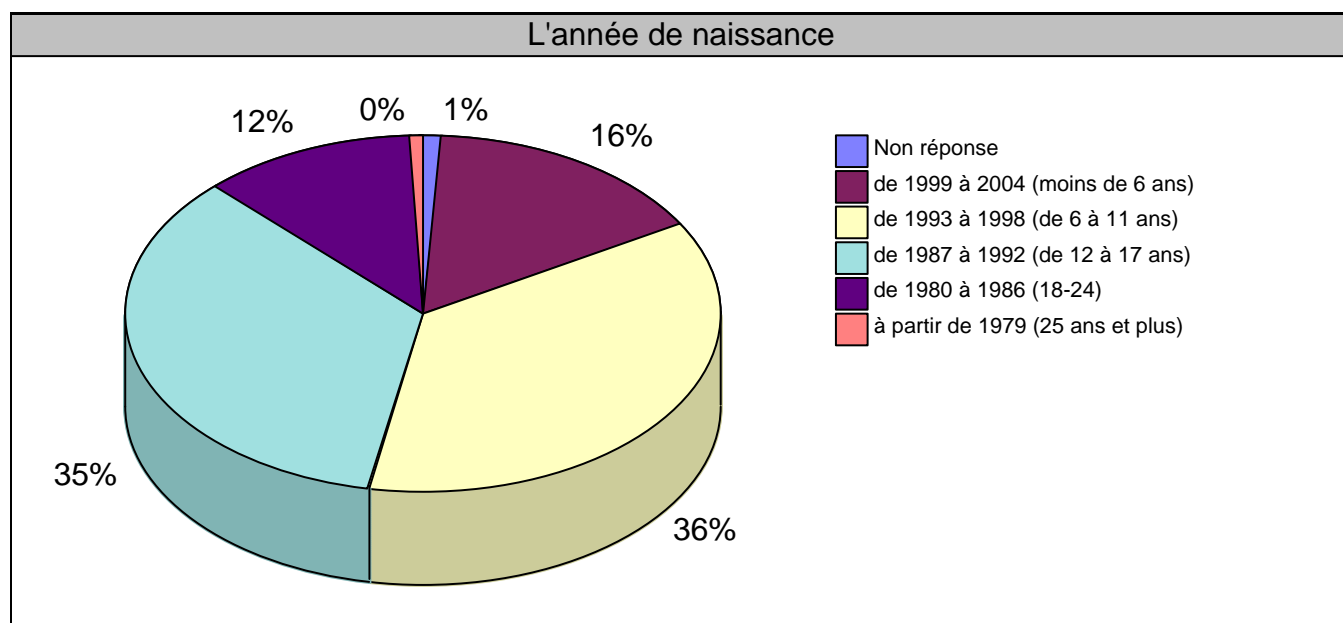
Nous pouvons noter une répartition quasiment égale entre les enfants filles (48%) et les enfants garçons (52%). Ces chiffres sont similaires à ceux de l'INSEE, donc représentatifs. (Recensement 1999).



Il n'existerait plus de différences dans l'éducation entre les garçons et les filles puisque les parents n'auraient plus d'attitudes discriminatoires ou orientées. Cependant, certains détails sont importants, comme le soulignait M. Mauss¹ « l'éducation de l'enfant est pleine de ce que l'on appelle des détails mais qui sont des détails essentiels. » Ce sont par des actes anodins (pour l'adulte mais pas pour l'enfant) que se construisent des catégorisations de pensées sexuées (Ex : les jouets offerts à Noël). Les normes ont finalement peu changé malgré ce que prétend faire croire le discours de sens commun.²

L'âge et le niveau d'études de l'enfant ont des conséquences importantes sur son mode de vie.

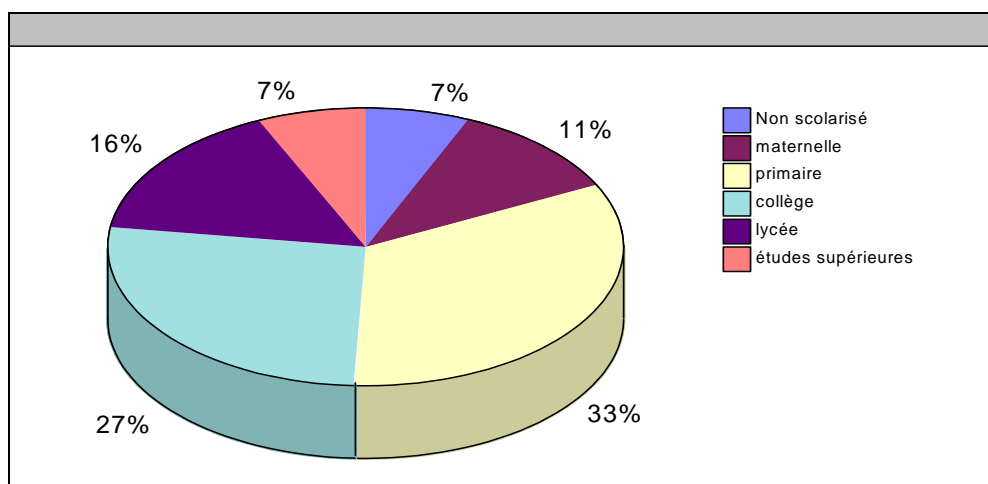
LA REPARTITION DES ENFANTS SELON LEUR ÂGE



¹ Sociologue français (1872-1950)

² Source : Chaumier Serge, sociologue « Le père Noël ; ce vieux sexiste ! », Libération, 10/12/01, p.3.

LE NIVEAU D'ÉTUDES DES ENFANTS



Entre 12 et 18 ans, l'adolescent a pour tâche de sortir graduellement de sa famille, de s'affranchir progressivement de la tutelle de ses parents pour devenir autonome, pour fonctionner par lui-même. Il n'est cependant pas question de prétendre ici que l'autonomie complète est atteinte à 18 ans. Il s'agit plutôt de porter notre attention sur cette étape importante du cycle de l'évolution parent-enfant. En effet, nous remarquons qu'à partir du collège, l'autonomisation de l'enfant débute.

○ **Le lieu des devoirs :** En grandissant l'enfant délaisse les pièces de vie communes du logement. **La chambre devient le lieu principal des devoirs.** Une explication possible serait que certains parents consacrent moins de temps aux devoirs de l'enfant. Le niveau scolaire de l'enfant augmentant, il serait plus difficile pour certains parents de les aider. L'adolescence, c'est aussi le début de la responsabilisation.

○ **La chambre de l'enfant :** La taille moyenne de la chambre de l'enfant se situe entre 11 et 20 m². Il s'agit souvent d'une chambre individuelle. Toutefois, 17% des enfants ne bénéficient pas d'une chambre pour eux seuls. Ils la partagent avec un autre membre de la fratrie.

Une grande majorité des enfants vivent continuellement dans le logement du (ou des) parent(s) : 90%. L'ensemble des enfants dorment dans une chambre.

Selon des chercheurs de l'INSEE « à revenu et diplôme des parents donnés, les adolescents vivant dans un logement où les enfants sont au moins deux par chambre souffrent nettement plus souvent de retard scolaire que les autres enfants. Au total, plus de la moitié des adolescents de quinze ans vivant dans un logement surpeuplé sont en retard au collège contre un tiers seulement des adolescents disposant d'une chambre à part entière. »³

³ « Le lieu de vie des enfants » recherches familiales, UNAF, n°2, 2005.

LES ÉQUIPEMENTS DANS LA CHAMBRE DE L'ENFANT



LES EQUIPEMENTS DANS LA CHAMBRE	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	67	5%
Ordinateur+console	382	27%
DVD/magnéto/internet	219	15%
Télévision	384	27%
Chaîne hifi-CD	762	53%
Câble + téléphone fixe	51	4%
Aucun de ces équipements	448	31%
TOTAL OBS.	1432	

Légende : Nb. Cit. : Nombre de citations
Fréq. : Fréquence
Total Obs : Total des Observations

○ Les équipements dans la chambre et le temps libre de l'enfant :

En primaire, 40% des enfants ne possèdent qu'une chaîne hifi, alors qu'au collège, 1 enfant sur 3 possède une télévision et un ordinateur avec console de jeux. L'enfant passe également plus de temps libre dans sa chambre. Sa chambre est plus équipée. Le préadolescent et l'adolescent ont besoin d'intimité, d'un endroit à eux pour se construire.

La plupart des enfants (88 %) ont un lieu fermé dans lequel ils peuvent entreposer leurs effets personnels.

C'est également une période de repli sur eux-mêmes, de distanciation vis-à-vis des parents. « *Tout un travail d'individuation est en train de se faire (...). De cette façon, il marque symboliquement le fait qu'il se sépare de ses parents. L'adolescent revendique un territoire à soi. (...) La chambre préfigure tout cela. L'adolescent y dépose son monde intérieur* ».⁴

Individuation : Processus permettant à un individu d'exister. il se distingue de l'autre par des traits singuliers.

○ **Le téléphone portable** : Généralement, l'acquisition d'un téléphone se fait entre le collège et le lycée. 26% des collégiens en possèdent un tandis qu'au lycée, ils sont 76%.

Le téléphone mobile personnel est prisé par l'adolescent. Il est tout d'abord un phénomène de mode. Le portable, encore gadget il y a quelques années, est aujourd'hui primordial dans le quotidien de l'adolescent. Ensuite, il permet de s'assurer des conversations privées que les parents ne peuvent filtrer. Ainsi, le droit de regard des parents sur les fréquentations de l'enfant (relations amicales, amoureuses) est réduit. **Toutefois, pour certains parents, le portable est aussi un moyen de contrôle sur l'enfant.** Ils peuvent ainsi s'assurer que tout va bien.

⁴ Anne Englert, thérapeute.

COMMENT L'ENFANT SE REND À L'ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE, UNIVERSITÉ, LIEU DE FORMATION ?

LES MOYENS POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE	Nb. Cit.	Fréq.
Non réponse	84	6 %
Seul à pied	268	19%
Seul à vélo	66	5%
Seul en moyen de locomotion motorisé	67	5%
Seul en transports collectifs scolaires	268	19%
Seul en transports collectifs non scolaires	189	13%
Accompagné d'un adulte quel que soit le moyen utilisé	261	18%
Accompagné d'un des parents	558	39%
Accompagné d'un enfant	54	4%
Total Obs.	1 432	

Sur 100 enfants, plus de la moitié (58) se rendent à l'école en moins de 15 minutes. 27 enfants ont besoin de 15 à 30 minutes pour s'y rendre. 7 ont un déplacement à effectuer entre 31 minutes et 1 heure. Enfin, 1 enfant met plus d'une heure pour se rendre à l'école.

○ **Les moyens utilisés pour se rendre à l'école** : A partir du collège, l'enfant se rend moins souvent accompagné par un de ses parents à l'école. Il utilise majoritairement les transports collectifs scolaires et il se rend également seul à pied au collège. Quant au lycéen, il utilise les transports collectifs scolaires et non scolaires. En grandissant, l'établissement scolaire de l'enfant s'éloigne souvent du domicile familial. Il est moins évident pour les parents de conduire leurs enfants à l'école. De plus, les horaires de cours sont plus matinaux.

○ **Les loisirs** : Le taux d'activités de loisirs à l'extérieur, qui est de 74% en primaire, commence à régresser à l'entrée au lycée (58%). Cette diminution peut s'expliquer par le fait que certaines activités de loisirs sont parfois imposées par les parents.

62% des enfants exercent au moins une activité de loisirs encadrée à l'extérieur.

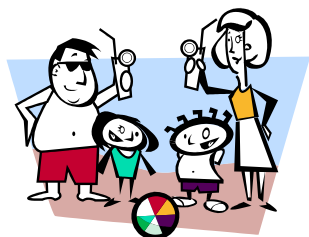
Un tiers des enfants se rendent une fois par semaine à une activité, 20% y vont 2 fois par semaine et 5% s'y rendent 3 fois par semaine.



En grandissant, l'enfant tend à remettre en question l'autorité parentale, et souhaite faire ses propres choix. De plus, l'adolescent est dans une période où il se construit énormément à travers son groupe de pairs. On parle alors de socialisation secondaire. La famille ne joue plus un rôle prépondérant dans la socialisation de l'enfant, celle-ci est relayée entre autre par le groupe de pairs de l'enfant. Pour certains enfants, réduire les activités de loisirs permet de consacrer plus de temps aux amis. Pour d'autres, la réduction d'activités de loisirs s'avère nécessaire afin de pouvoir assurer la totalité du travail scolaire à la maison. Enfin, le changement corporel soudain de l'adolescent peut le freiner dans l'exercice d'activités sportives. Des adolescents n'assumant pas totalement leur corps, ne veulent pas se confronter aux regards des autres.

LES VACANCES

LES VACANCES HORS DU FOYER	Nb. cit.	Fréq.
Oui	1045	73%
Non	381	27%
TOTAL OBS.	1432	



En ce qui concerne les enfants qui ont des vacances, ils sont partis une ou deux fois.

○ **Les vacances** : Le cadre des vacances de l'enfant évolue selon son âge. A l'adolescence, les enfants sont moins nombreux à partir dans un cadre familial.

Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que l'adolescent ait besoin de prendre une certaine distance avec sa famille, de vivre ses propres expériences. En effet, le taux d'enfants partant en structure collective est plus important au collège. Les colonies de vacances leur permettent de passer du temps avec des enfants du même âge. Des parents à budget limité choisissent pour leur enfant ce cadre de vacances afin que celui-ci puisse partir quelques jours hors du foyer. D'autres parents, exerçant une profession, optent pour ces centres de vacances afin d'assurer un encadrement ainsi qu'une surveillance à l'enfant. Enfin, dès le collège, certains enfants partent en vacances avec leurs amis.

Il est vrai que les enfants sont autonomes de plus en plus vite, **l'adolescence débute plus tôt mais l'indépendance est de plus en plus tardive pour tous les jeunes**. Les rites de passage à l'âge adulte : finir ses études / avoir un emploi / vivre seul (quitter ses parents) / fonder une famille se font plus tard. Ceci est dû au fait qu'il y ait un phénomène de massification des études. En effet, les jeunes font de plus en plus d'études longues, en partie à cause de la montée du chômage. Ils sont alors dépendants financièrement plus longtemps de leurs parents. Certains étudiants concilient études et jobs afin d'avoir un niveau de vie plus confortable mais aussi pour acquérir un début d'autonomie.

A l'inverse, d'autres jeunes sont dans l'obligation de travailler puisque les parents ne peuvent pas (ou ne souhaitent pas) assumer le coût financier des études.

Ainsi, 15% (14% au niveau régional) des étudiants exercent une activité professionnelle pour financer leurs études.

*« Aujourd'hui, parmi les étudiants salariés, on trouve tous les milieux sociaux (classes moyenne et supérieure comprises) avec une sérieuse nuance néanmoins. Le clivage s'est déplacé sur le type de boulot occupé. Un étudiant issu d'un milieu favorisé trouve plus facilement un travail en lien avec ses études ».*⁵

En 2003, au niveau national, 21% des étudiants occupaient un travail équivalent au moins à un mi-temps voire à temps plein.

⁵ Louis Gruel, chargé de mission à l'Observatoire de la Vie Etudiante.

2) LA SITUATION FAMILIALE⁶

LA SITUATION FAMILIALE	Nb. Cit.	Fréq	Fréq. Région
En couple marié	1131	79%	78%
En couple non marié	139	10%	11%
Seul	162	11%	10%
TOTAL OBS	1432	100%	100%

Les lieux de vie des enfants diffèrent lorsqu'ils vivent dans des familles monoparentales.

Bien que la majorité des enfants vivent actuellement avec des parents mariés, les nouvelles configurations familiales (familles monoparentales, en union libre, pacsées...) sont devenues de plus en plus grandes et s'accompagnent de profonds changements en matière d'habitat et de lieu de vie. Dans les années 60, la cohabitation concernait essentiellement les veufs et les divorcés. Depuis, elle s'est développée rapidement chez les célibataires comme prélude au mariage, puis comme mode de vie à part entière. Les ruptures sont plus fréquentes et plus précoces. Cependant, la vie en couple n'est pas remise en question.

En ce qui concerne les parents non mariés, en union libre ou pacsés, quelques différences sont à noter :

⇒ **L'âge des enfants et les modes de garde** : Les enfants de moins de 6 ans sont plus nombreux à avoir des parents en couple non mariés. Ces parents, souvent jeunes, souhaitent un parcours familial et conjugal différent de celui de leurs propres parents. En effet, le mariage légal a perdu de sa nécessité. Des jeunes s'installent en couple, ont des enfants sans pour autant être mariés. Pour certains, le mariage viendra plus tard. Pour d'autres il n'est pas envisagé.

⇒ **Le diplôme du ménage** : Le niveau de diplôme des parents influe légèrement sur la situation familiale. Les parents en couple mais non mariés sont moins diplômés que les autres parents.

⁶ Source : « Les lieux de vie des enfants » recherche familiale, UNAF, n°2, 2005

⇒ **La CSP du chef de famille** : Les parents mariés sont plus nombreux à être artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, quant aux parents en union libre ils sont plus nombreux à être ouvriers.

Néanmoins, les conditions de logement sont relativement similaires chez les parents vivant en couples mariés ou non, elles diffèrent lorsqu'ils vivent avec un seul parent.

Nous pouvons noter les différences suivantes entre les familles monoparentales et les autres familles :

⇒ **L'âge des enfants** : Si la grande majorité des enfants habitent avec leurs deux parents, cette proportion diminue au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. De nombreux couples se séparent, divorcent. Mais, la monoparentalité peut-être liée au décès. La perte d'un des parents reste très marginale dans la prime enfance et intervient plutôt au moment de la décohabitation et de l'entrée dans l'âge adulte des enfants.

Au niveau national, les enfants de parents séparés avaient en moyenne 7,4 ans au moment de la séparation d'un des parents.

⇒ **Les modes de garde** : Le fait que l'âge des enfants, vivant avec un seul parent, soit plus avancé rend moins probable le recours à un mode de garde. **Toutefois, la part des enfants gardés en mode d'accueil collectif est plus élevée pour les enfants de familles monoparentales.** Les enfants ayant des parents en couple non mariés sont eux les plus nombreux à utiliser les modes de garde.

⇒ **La taille de la commune** : **Les familles monoparentales sont plus nombreuses que les autres à habiter les grandes villes.** En effet, à peu près deux tiers des enfants de parents en couple mariés ou non, vivent dans une commune de moins de 5 000 habitants, alors que moins de la moitié des familles monoparentales y habitent. Dans les grandes villes, les monoparents trouvent plus facilement un emploi et un logement.

⇒ **Le type d'habitat** : La situation familiale est fortement déterminante dans le choix résidentiel des individus. **Les enfants dont les parents sont en couple vivent davantage dans une maison individuelle que les enfants résidant avec un seul parent.** Les monoparents habitent dans des logements de taille plus restreinte. Cela peut s'expliquer tout d'abord par leur budget disponible, puis par le fait que les familles monoparentales comptent souvent moins de personnes que les ménages comprenant un couple.

A cause de difficultés financières rencontrées par les parents divorcés, séparés ou célibataires, les enfants vivant dans des familles monoparentales habitent plus fréquemment un logement HLM. En effet, lorsqu'il y a séparation des conjoints, l'entretien financier, domestique et les remboursements d'emprunts d'une maison restent une charge trop lourde pour un parent.

Les difficultés de l'après-séparation, en particulier le partage des biens, le versement de pensions alimentaires... conduisent souvent les conjoints à se séparer de leur logement. La situation est toute autre en cas de décès d'un des parents. Le parent veuf peut plus facilement conserver le bien immobilier acquis lors de la vie en couple qu'en cas de séparation.

⇒ **Les revenus mensuels** : Les ménages à bas revenus concernent de plus en plus d'enfants vivant avec un seul de leurs parents. Un parent isolé est dans une situation économique plus fragile qu'un couple avec enfant(s), un tiers de ces parents gagne moins de 1 000 euros, et aucun d'entre eux ne dispose d'un revenu mensuel supérieur à 3 000 euros, alors qu'ils sont 17% des couples mariés.

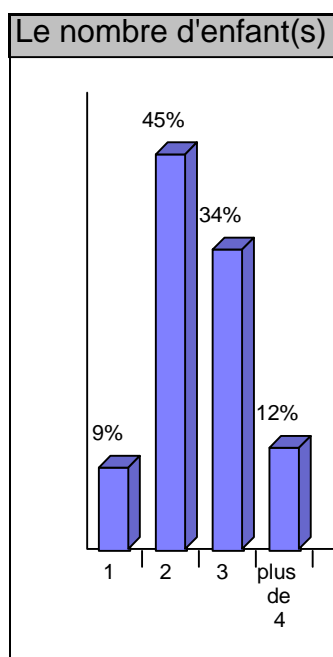
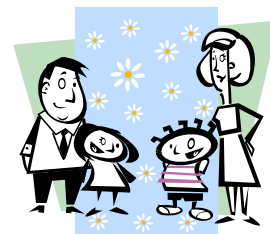
⇒ **La CSP du parent** : Plus de la moitié des parents vivant seuls sont des employés.

Notons par ailleurs que la monoparentalité est beaucoup plus fréquente chez les femmes que chez les hommes. A la suite d'un divorce, les femmes obtiennent souvent la garde de leurs enfants. Le divorce est facteur d'indépendance pour la femme active et diplômée, pour les autres femmes, il est facteur de précarité et de dépendance.



3) INFLUENCE DE LA TAILLE DE LA FRATRIE

LE NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE



La taille de la fratrie a des conséquences sur le mode de vie des enfants.

La spécificité régionale tient à l'importance des familles d'au moins trois enfants, les très grandes familles étant moins fréquentes dans la région. Les Pays de la Loire figurent, au regard de la proportion de familles de trois enfants, au troisième rang des régions françaises. Tous les départements ligériens se situent au-dessus de la moyenne nationale. Le Maine-et-Loire et la Mayenne occupent même le troisième et le quatrième rang. En Vendée et en Sarthe, le nombre moyen d'enfants par famille est de 2,2 (région : 2,26) / (niveau national : 1,8).

Nous pouvons remarquer des disparités importantes entre les enfants uniques, les enfants qui ont au moins 3 frère(s) et/ou sœur(s) et les autres enfants.

Soulignons que l'étude de la fratrie reste délicate dans la mesure où un nombre relativement important d'enfants uniques, notamment en bas âge, ont une probabilité non négligeable d'avoir dans les années à venir un ou des frères et sœurs.

Ensuite, l'instabilité des rapports homme-femme provoque des séparations de couples prématurées qui, conjuguées à l'âge plus tardif de l'arrivée du premier enfant, rend plus difficile sinon impossible pour la mère la possibilité d'avoir un deuxième enfant. Ainsi, l'enfant unique est un phénomène social récent. Être enfant unique représente le fantasme de nombreux enfants qui rêvent d'être l'objet d'amour exclusif de leurs parents, tout comme, à l'inverse, l'enfant unique souhaite partager ses jeux et imagine des relations fraternelles idéalisées.

Nous relevons quelques spécificités en ce qui concerne les enfants uniques :

⇒ **Le statut de propriétaire / locataire et le type de logement :** Le taux de parents propriétaires est moins important pour les enfants uniques. **Ils sont plus d'un tiers à vivre dans un appartement alors que 91% des familles les plus nombreuses vivent dans une maison individuelle.**

Il n'en reste pas moins que le choix d'acquérir une maison individuelle correspond souvent à un projet familial, car, comme l'écrit P. Bourdieu,⁷ « ... *c'est un projet ou un pari collectif sur l'avenir de l'unité domestique, c'est-à-dire sur sa cohésion, son intégration* »... . Nous observons que les parents accèdent souvent à la propriété au deuxième enfant.

⇒ **Le niveau de revenu :** Le revenu du ménage est proportionnel au nombre d'enfants dans la famille. Près de 40% des ménages ayant un seul enfant ont un revenu mensuel inférieur à 1 500 euros (la moyenne départementale est elle de 21%).

Il est important de préciser ici que cette tendance ne s'observe pas dans l'ensemble des départements des Pays de la Loire.

⇒ **L'équipement dans la chambre :** L'enfant unique est plus équipé dans sa chambre. Un enfant unique bénéficie davantage d'attention, tant au niveau affectif que matériel. De plus, ce qui particularise l'enfant unique des autres enfants, est qu'il reçoit, tout au long de sa vie, tout le désir de ses parents. D'ailleurs, on parle parfois d'enfant-roi. Enfin, il est plus facile de satisfaire les envies d'un seul enfant que de plusieurs.

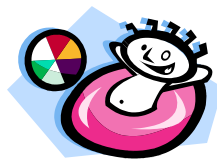
⁷ Pierre Bourdieu « Les structures sociales de l'économie », Paris, Seuil, collection Liber, 2000.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE UTILISÉS

LES MODES DE GARDE	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	917	64%
Garde à domicile par un parent ou un proche	277	19%
Garde par un proche à son domicile	120	8%
Garde à domicile par une personne employée	18	1%
Garde en mode d'accueil collectif	84	6%
Garde par une assistante maternelle	133	9%
TOTAL OBS.	1 432	

⇒ **Les modes de garde** : 30% des enfants uniques sont gardés. Les parents utilisent essentiellement la garde par un proche à son domicile. Les enfants les plus souvent gardés sont ceux qui ont un frère et/ou une sœur (41%). Exceptant le mode de garde par un parent ou un proche, ils sont souvent gardés par une assistante maternelle.

⇒ **Les activités et les vacances** : Tout comme au niveau régional, le nombre d'enfant(s) à charge n'aurait pas d'influence sur le taux d'activités de loisirs des enfants. Mais une tendance inverse s'observe pour les vacances hors du foyer des parents. En effet, la taille de la fratrie influence sur le fait que l'enfant ait eu ou non des vacances au cours de ces douze derniers mois. Plus le nombre d'enfant(s) à charge dans la famille est élevé, moins les enfants sont partis en vacances. Les familles nombreuses d'aujourd'hui sont très différentes de celles d'il y a 50 ans. Contrairement au début du XXème siècle, l'usage de la contraception est répandu. Il s'agit donc généralement d'un choix de la part des parents. Ils désirent avoir une « tribu » à soi. Ce choix peut être aussi l'effet d'une conviction religieuse. Parmi les familles nombreuses, on retrouve également les familles recomposées. La famille recomposée comprend un couple d'adultes mariés ou non avec au moins un enfant né d'une union précédente d'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et les demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.



La recomposition familiale est une forme familiale relativement récente et qui n'a cessé de progresser ces dernières années en France. Hier encore invisibles, ces familles pas tout à fait comme les autres, sont devenues une réalité sociale incontestable.

Au niveau national, on estime à 15% la part des enfants concernés par l'éclatement familial. Si 11% d'entre eux habitent avec un seul parent les 4% restants vivent en revanche avec un seul parent et son nouveau conjoint (au niveau national).

Les parents ayant au moins 4 enfants se distinguent des autres familles :

⇒ **Le statut de propriétaire / locataire :** Plus généralement, le fait de devenir propriétaire s'inscrit dans le cycle de vie des individus.

Au fur et à mesure que la famille s'agrandit, la proportion des parents propriétaires augmente. Cette situation s'explique en partie par la politique incitatrice d'accession à la propriété (prêts à taux 0%...) et par le développement massif de lotissements, de maisons individuelles accessibles aux classes moyennes et ouvrières. Toutefois, à partir du 4^{ème} enfant, la proportion d'enfants dont les parents sont propriétaires se réduit. Leurs ressources financières ne leur permettent pas d'envisager une accession à la propriété. Pour les familles ayant au moins 4 enfants, la part de parents locataires dans le parc privé double par rapport à celle des familles de 3 enfants.

⇒ **Le type de logement :** Plus la taille de la fratrie augmente, plus les enfants vivent dans une maison individuelle.

⇒ **La taille de la commune :** A partir de deux enfants, les familles sont plus nombreuses à habiter dans une ville de moins de 5 000 habitants. Elles recherchent la tranquillité des petites communes et cherchent une solution lorsque se pose la question de la taille et du coût de l'habitat. Cependant, les familles ayant 4 enfants et plus sont nombreuses à vivre dans une ville de plus de 50 000 habitants.

⇒ **La taille du logement et la chambre individuelle de l'enfant :** Lors de la recherche du logement en vue ou non d'une acquisition, les familles tentent avant tout de trouver un lieu de vie adapté à la taille de la famille. Ainsi, les parents cherchent dans la mesure du possible, à attribuer à chaque enfant une chambre. Néanmoins, l'adéquation entre le logement et la taille définitive de la fratrie n'est pas toujours réalisable. Au sein des grandes fratries, les enfants partagent souvent leur chambre.

⇒ **Les modes de garde et la situation professionnelle de la femme :** Lorsque la famille compte trois enfants ou plus, le recours aux services de garde, payants ou non, est moins probable. Deux éléments d'explication peuvent être avancés ici. D'une part, dans ce cas de figure, les mères travaillent plus souvent à temps partiel : il y a donc de plus grandes chances que celles-ci aient des horaires conciliables avec ceux de l'école. D'autre part, au fur et à mesure que la famille s'agrandit, les femmes sont moins nombreuses à exercer une activité professionnelle.

Enfin, dans ces ménages, les parents peuvent être en mesure de confier leur(s) petit(s) dernier(s), au moins occasionnellement, à l'un de ses frères ou de ses sœurs.

En outre, à partir de 4 enfants, la part des mères exerçant une profession se réduit de moitié. Les mères au foyer sont ainsi plus nombreuses.

⇒ **Le revenu du ménage, le diplôme du ménage et la CSP du chef de famille :**

Au niveau national, « Le risque de pauvreté pour un enfant qui a trois frères et ou sœurs est le double de celui d'un enfant unique. La pauvreté croît avec le nombre de frères et sœurs présents dans le ménage ». ⁸

Le revenu des familles nombreuses est plus élevé que celui des autres familles. Un quart des familles ayant au moins 4 enfants ont un revenu mensuel supérieur à 3 000 euros. Ce niveau de vie peut s'expliquer par le fait que les parents de familles nombreuses ont un niveau d'études supérieur à celui des autres parents. Ce qui peut justifier leur sur-représentation dans les CSP de cadres, professions libérales et intellectuelles supérieures. Ils sont également nombreux dans la catégorie des commerçants, artisans et chefs d'entreprise.

Nous pouvons souligner que les enfants vivent dans des logements fortement équipés.

LES EQUIPEMENTS DU MENAGE	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	17	1%
Les équipements de 1ère nécessité	1 415	99%
Les autres équipements ménagers	1 409	98%
Les équipements de com les + courants	1 410	98%
Les autres équipements de com	1 401	98%
TOTAL OBS.	1 432	

Légende :

Equipements de première nécessité : Cuisinière-Gazinière, four, réfrigérateur, lave-linge.

Autres équipements ménagers : Micro-onde, lave-vaisselle, sèche-linge, congélateur.

Equipements de communication les plus courants : Télévision, chaîne-hifi, téléphone fixe

Autres équipements de communication : Console de jeux, câble satellite, DVD, magnétoscope, ordinateur, connexion Internet.

⁸ Fabien Dell et Nadine Legendre « La pauvreté chez les enfants », Insee Première, n°896, Avril 2003.

⇒ **L'équipement du ménage** : Le nombre d'enfants à charge dans le foyer n'a pas d'influence sur le taux d'équipement du ménage. Toutefois, les enfants vivant dans les familles les plus nombreuses disposent un peu plus d'équipements de communication telles que la connexion Internet, la liaison câble ou satellite...

⇒ **Les vacances hors du foyer** : Les enfants ayant au moins 3 frère(s) et/ou sœur(s) sont ceux qui partent le moins souvent en vacances.

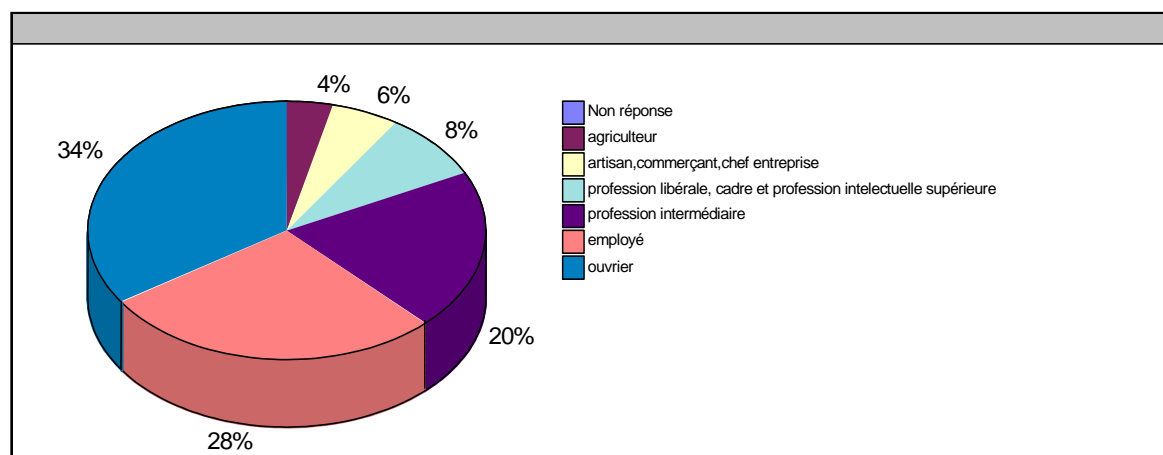
4) INFLUENCE DES CAPITAUX ÉCONOMIQUES, SOCIOCULTURELS DES PARENTS

Le mode de vie de l'enfant dépend des capitaux économiques, socioculturels (revenus, diplôme, CSP) des parents.

« *Le capital social, économique et culturel* », Pierre Bourdieu, sociologue français, a été le premier à utiliser de manière systématique cette typologie. Il veut montrer par là que ce que transmet la famille et ce qui est source d'inégalités, ce n'est pas seulement un patrimoine (le capital économique) mais aussi un capital culturel (un ensemble de connaissances, de références culturelles, d'habitudes comme visiter les musées, de compétences valorisées par le système scolaire comme la lecture ou la capacité d'écriture) et un capital social (schématiquement l'ensemble des relations sociales et donc la capacité, plus ou moins grande selon le capital détenu, de pouvoir bénéficier d'avantages divers liés à ces relations).

On « hérite » d'un capital social ou d'un capital culturel comme d'un capital économique et ce capital peut s'accumuler au fil des générations. Les individus disposent donc d'une quantité inégale de chacun de ces capitaux. Au total donc, la famille transmet plusieurs sortes de capitaux et, avec eux, tout un ensemble de normes et de valeurs qui peuvent correspondre à une sous-culture.

LA CSP DU CHEF DE FAMILLE



LE DIPLÔME DU MÉNAGE

LE DIPLOME DU MENAGE	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	14	1%
Aucun	36	3%
Certificat études primaires	33	2%
CAP/BEP/BEPC	539	38%
Bac, bac pro et techno, brevet pro	375	26%
Diplôme du 1 ^{er} cycle	281	20%
Diplôme du 2 ^{ème} cycle	62	4%
Diplôme du 3 ^{ème} cycle et plus	92	6%
TOTAL OBS.	1432	100%

LES REVENUS MENSUELS DU FOYER (EN EUROS) :

LE REVENU MENSUEL DU FOYER (EN EUROS)	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	32	2%
Ne sait pas	11	1%
Moins de 1 000	92	6%
1 000 à 1 500	211	15%
1 500 à 2 000	374	26%
2 000 à 3 000	501	35%
Plus de 3000	211	15%
TOTAL OBS.	1432	100%

La catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, le niveau de diplôme et le revenu du ménage influent sur :

⇒ **Le type d'habitat et la taille du logement** : Contredisant le cliché médiatique du cadre à la campagne, on assiste aujourd'hui à un réinvestissement des centres par les cadres. Parallèlement, le boom de l'achat de résidences secondaires confirme le choix des cadres supérieurs à rester en ville. Depuis 20 ans, le niveau de vie des cadres et des professions intellectuelles supérieures n'a cessé de s'éloigner de celui des couches populaires. Seuls les cadres et professions intellectuelles supérieures ont aujourd'hui les moyens de se loger en centre-ville. Malgré de faibles revenus, les familles accèdent souvent à la propriété, surtout si elles vivent dans les communes rurales. Elles habitent des logements suffisamment grands avec un niveau d'équipement conséquent.

Au niveau national, la conséquence directe de la concentration des niveaux de revenus et des emplois qualifiés dans les métropoles, est que près de 80% des cadres vivent aujourd'hui dans un pôle urbain.

⇒ **Le taux d'équipement** : L'insuffisance de revenus est une approche parmi d'autres de la pauvreté. Les enfants peuvent également souffrir, comme le reste de la population, du manque de certains biens matériels, par ailleurs largement diffusés. Cependant, ces deux formes de pauvreté, monétaire et conditions de vie ne se recoupent pas forcément. **L'enquête montre que l'équipement de la chambre de l'enfant reste socialement inégalitaire.**

La télévision est un média peu discriminant socialement, la quasi-totalité des familles en est pourvue. On observe même une inversion : les enfants dont les parents sont les moins diplômés sont un peu plus souvent équipés d'un téléviseur dans leur chambre et selon l'Observatoire de l'enfance, ce sont les familles défavorisées qui en possèdent le plus. Il est également précisé que la télévision est regardée par les jeunes de tous les milieux sociaux. Néanmoins, **sa consommation apparaît plus forte pour les enfants d'ouvriers** que pour les enfants de cadres supérieurs ou assimilés, ces derniers ayant plus facilement accès à d'autres formes de loisirs.

D'apparition plus récente, **le micro-ordinateur est loin de rivaliser avec la télévision**. En raison de son coût et de son utilisation moins facile, il reste un « média » plus rare. **Le taux d'équipement est toutefois en progression**, lié entre autre à la découverte d'Internet. L'Observatoire de l'enfance précise que l'usage de l'ordinateur n'est pas identique pour tous : la fonction ludique l'emporterait dans les milieux les plus défavorisés et la fonction éducative concernerait davantage les enfants de milieux favorisés.

Le téléphone portable connaît un développement exceptionnel et sans précédent, mais le taux d'équipement semble atteindre un seuil aujourd'hui. Les enfants dont les parents exercent une profession intermédiaire sont les plus nombreux à posséder un téléphone portable, 30% d'entre eux en possèdent un. Les enfants d'agriculteurs sont eux 5%.

⇒ **Les loisirs et les vacances hors du foyer** : La pratique de loisirs à l'extérieur du foyer est conditionnée par l'environnement familial. L'INSEE souligne que les modes de pratiques diffèrent d'une tranche de revenus à l'autre. Dans les foyers les plus aisés, les jeunes pratiquent plus couramment le tennis, la natation et le ski. Les différences de revenus se traduisent aussi par la possession plus ou moins répandue de matériel sportif.



A l'approche des vacances scolaires, les médias se font rituellement l'écho de « grands départs » et des « chassés croisés des vacanciers ». Quitte à oublier que depuis les années 90, la proportion de ceux qui partent en vacances stagne après avoir augmenté pendant des décennies. Selon l'Observatoire des Inégalités, la civilisation « des loisirs » est encore lointaine pour les 4 français sur 10 qui ne quittent pas leur domicile. **Les inégalités d'accès aux vacances se creusent.** Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise se libèrent de plus en plus de leurs obligations professionnelles pour prendre le large même s'ils restent les moins nombreux à partir avec les ouvriers et employés.

Les inégalités se retrouvent aussi dans la façon de prendre ses congés. Les classes populaires prennent davantage de longues vacances estivales principalement dans la famille. Quant aux familles les plus aisées, elles partent moins longtemps, mais plus souvent, et sont les plus nombreuses à bénéficier de séjours à l'étranger, de vacances hivernales... Au cours des douze derniers mois, ce sont les enfants d'agriculteurs qui sont les plus nombreux à être partis au moins une fois en vacances.

⇒ **Les modes de garde :** Le taux de recours aux services payants varie sensiblement selon la catégorie socioprofessionnelle. **Ainsi, les parents cadres ou artisans, commerçants font garder leurs enfants plus souvent par un mode d'accueil collectif.** Pour les autres CSP, la garde par un parent ou proche est le mode de garde utilisé.

A travers la profession des parents, c'est aussi et surtout, le rôle des horaires qui est appréhendé. En effet, si la garde au sein du ménage est plus fréquente chez les employés, peut-être est-ce, avant tout, parce qu'ils ont plus souvent des horaires de travail leur permettant d'être présents auprès de leurs enfants. A l'inverse, le fait que les cadres soient plus souvent amenés à prolonger leur journée de travail pourrait expliquer, au moins en partie, que ces actifs aient davantage recours aux services de garde. Enfin, les mères anciennement employées sont plus souvent mères au foyer, c'est pourquoi elles utiliseraient moins les modes de garde.

78% des enfants ont une mère qui exerce une profession. 10% sont mères au foyer. 87% des enfants ont un père qui exerce une profession.

⇒ **La situation professionnelle de la femme** : Même si l'activité féminine a très fortement augmenté ces quarante dernières années, notamment parce que les femmes interrompent moins leurs activités professionnelles à la naissance d'un enfant, leurs taux d'activités restent conditionnés, à la différence de ceux des hommes, par la présence et l'âge des enfants. Les femmes qui ont arrêté de travailler à la naissance d'un enfant sont majoritairement ouvrières ou employées, moins diplômées que leurs consœurs ayant conservé une activité professionnelle avec un enfant en bas âge. Certaines d'entre elles invoquent comme raison principale la volonté de se consacrer pleinement à leurs enfants, l'autre moitié des raisons financières ou d'organisation.

Les femmes qui arrêtent de travailler ont donc des niveaux de qualification plus faibles et des emplois plus précaires que les femmes qui continuent. Si on tient compte des économies réalisées sur les frais de garde, la différence entre les revenus du ménage avec ou sans le salaire de la mère n'est en général pas très importante. Elles occupent souvent des postes où la question de la « carrière » se pose moins, et où une interruption d'activité n'a pas vraiment de conséquences sur le niveau de responsabilité future. Pour d'autres, l'arrêt d'une activité professionnelle résulte d'une incompatibilité entre les conditions de travail (horaires flexibles, travail le week-end, la nuit...), les modes de garde et l'organisation familiale.⁹

Cependant, comme au niveau régional, nous pouvons observer que certaines femmes très diplômées sont mères au foyer. En raison du phénomène d'homogamie sociale, le conjoint exerce souvent une profession de cadre ou une profession libérale. Un seul salaire suffit donc pour subvenir aux besoins de la famille. La bi-activité est parfois faible dans ces ménages dès l'arrivée du premier enfant.

⁹ Source : DARES (Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes Statistiques)

5) INFLUENCE DU TYPE D'HABITAT ET DU STATUT PROPRIÉTAIRE / LOCATAIRE

Les caractéristiques du lieu de vie de l'enfant sont liées au type d'habitat (maison /appartement) et au statut de propriétaire et locataire des parents.

Une grande partie des enfants vivent dans une maison individuelle (85%). 61% ont des parents qui sont propriétaires de leur logement. Les parents locataires (39%) sont répartis de manière plus élevée dans le parc privé que dans le parc social.

Presque la moitié des enfants vivent dans un logement de plus de 100m². Ces logements comptent en général 4 pièces (24%), 5 pièces (31%) ou 6 pièces (34%). 82% des enfants ont un logement avec un jardin ou une cour individuelle. 23% des enfants n'ont pas d'espaces verts ou de loisirs collectifs à proximité de leur habitation. Nous pouvons remarquer 4 critères importants qui ont décidé les parents à choisir leur logement. Le premier critère concerne le prix (54%), puis la proximité aux commerces (49%), la taille (45%) et la distance par rapport au travail (44%).

Dans l'itinéraire des ménages, **l'achat du logement apparaît comme une étape privilégiée** où la mobilisation joue un rôle capital, car la propriété possède une valeur symbolique très forte en France. Cela se traduit par une vision hiérarchique des statuts d'occupation selon laquelle le propriétaire d'une maison individuelle se situe au sommet de l'échelle résidentielle et le locataire HLM au bas. De cette image, découle l'idée d'un parcours du logement idéal dont l'aboutissement ne saurait être que la propriété et la location qu'une étape. L'analyse des trajectoires montre une réalité de plus en plus complexe, en particulier sous l'effet de l'évolution des structures et pratiques familiales ainsi qu'économiques. De plus, la propriété ne revêt pas le même sens selon les catégories sociales et les familles.

La grande majorité des individus commencent leur itinéraire dans le secteur locatif privé, certains le poursuivent dans le parc social et ce n'est que plus tard, au moment de la constitution de la famille, que se pose la question de l'achat du logement.



L'engouement pour la maison individuelle s'est développé depuis la fin des années 60. Elle constitue un enjeu pour les parents qui affichent ainsi un « pied-à-terre », elle est également un patrimoine pour les enfants. Le ralentissement économique, la remontée du chômage et la poursuite de la hausse des prix de l'immobilier n'ont pas découragé les investissements des ménages accédants à la propriété. **Accéder à la propriété et posséder une maison individuelle reste une aspiration pour l'ensemble des français**, celle-ci est particulièrement forte pour les ménages modestes, qui y voient notamment le moyen de quitter les quartiers HLM.

Le type d'habitat influence le mode de vie de l'enfant :

○ **Les inconvénients et la satisfaction du logement :** Les familles monoparentales sont plus mécontentes de leurs conditions de logement que les autres ménages. Le niveau de satisfaction ne dépend pas uniquement du confort sanitaire mais aussi, et peut-être surtout du type d'habitat (promiscuité en immeuble collectif), du statut d'occupation (les propriétaires sont nettement plus satisfaits de leur logement que les locataires) et de l'environnement (bruits vis-à-vis de l'exposition du logement).

86% des parents sont satisfaits de leur logement. Toutefois, 45% des parents ont des inconvénients dans leur logement. Les inconvénients cités le plus souvent sont : la taille inadaptée, l'éloignement des services publics et des commerces et les nuisances sonores.

○ **L'âge de l'enfant :** Il est possible d'analyser la relation entre le type de logement et du statut de propriétaire ou de locataire des parents en fonction de l'âge des enfants. La maison est le mode d'habitat familial qui prime quel que soit l'âge des enfants. Le taux de parents propriétaires est un peu plus faible pour les enfants de moins de 6 ans. Cela s'explique en partie par le fait que ces jeunes parents n'ont pas encore les moyens financiers pour accéder à la propriété. **A partir de l'âge de 6 ans, la part de parents propriétaires augmente.**

○ **La taille du logement et la chambre individuelle pour l'enfant :** Au fur et à mesure que les enfants grandissent, les caractéristiques du logement dans lequel ils vivent diffèrent (situation géographique, taille, statut d'occupation...). Les évolutions se font surtout du point de vue de la taille du logement (à la fois en terme de surface et de pièces), on cherche à acquérir un bien immobilier et à disposer d'un logement plus grand. Lorsque les enfants grandissent, ils deviennent plus autonomes, on cherche ainsi un logement où chaque membre de la famille puisse aménager son espace, s'isoler, avoir son indépendance, ce qui correspond à la volonté d'attribuer une chambre à chaque enfant, quitte à ce que chacune d'entre elles soit peu spacieuse.

○ **Le nombre d'habitants** : Dans l'espace rural, les ménages sont plus souvent propriétaires de leur logement. Cet espace va leur permettre, au prix parfois d'un endettement considérable, d'acquérir un terrain pour construire la maison rêvée. De plus, la plupart des ménages font le choix de la maison individuelle avec un jardin.

6) INFLUENCE DU RURAL / URBAIN

La taille de la commune a des conséquences sur le mode de vie de l'enfant.

Plus de la moitié des enfants vivent dans une commune de moins de 5 000 habitants (57%). Ils sont 21% à habiter une commune de 5 000 à 50 000 habitants et 19% à vivre dans une commune de plus de 50 000 habitants.

Longtemps, l'espace rural a été identifié à celui de l'agriculture. Il est maintenant largement admis que « l'agricole ne fait plus le rural ». L'usage résidentiel est incontestablement celui qui est monté en puissance au cours des 25 dernières années. Les campagnes ne sont plus ce qu'elles étaient, certes du fait de la modernisation de l'agriculture, mais aussi parce que les rapports avec les villes, dans une société marquée par le fait urbain, ne sont plus ceux d'hier. Les campagnes deviennent des espaces résidentiels en rapport avec l'étalement urbain. C'est pourquoi, nous assistons de plus en plus à une uniformisation des modes de vie et de consommation entre les ruraux et les urbains. Mais, en terme de déplacements, de fréquentations de supermarchés et d'hypermarchés, comme du point de vue des activités culturelles et de loisirs, les comportements diffèrent. Les mondes de la campagne et de la ville vont à la rencontre l'un de l'autre, sans perdre leurs particularismes.

En effet, nous notons des différences en ce qui concerne les conditions de vie de l'enfant entre les petites communes et les grandes villes :

⇒ **Le nombre d'enfants :** Les enfants uniques sont en plus grand nombre dans les communes de plus de 50 000 habitants. Le taux de fécondité dans les petites communes est supérieur à celui des grandes villes. Certaines familles nombreuses sont venues s'installer à la campagne afin de trouver un grand logement à un prix abordable.

⇒ **La situation familiale :** Les parents mariés et parents non-mariés sont plus nombreux dans les communes de moins de 5 000 habitants que les parents vivant seuls.

Comme nous l'avons dit précédemment, dans ces villes, les monoparents accèdent plus facilement à un logement (essentiellement dans le parc social, au niveau régional) et ils rencontrent moins de difficultés pour trouver un emploi.

Selon l'INSEE, au niveau régional, la moitié des familles monoparentales habitent les villes-centres des pôles urbains où elles représentent près d'une famille avec enfant(s) sur quatre.

⇒ **L'âge des enfants** : Nous remarquons que selon l'âge des enfants, une mobilité spatiale s'opère. Les enfants âgés de moins de 6 ans sont plus nombreux dans les petites communes. **En grandissant, les enfants quittent les petites communes**, la maison familiale, pour s'installer dans des grandes villes. Cette mobilité s'explique, tout d'abord, par le fait que les lieux de formation (les lycées, les écoles supérieures, les universités...) sont concentrés dans les grandes villes. De plus, pour les enfants qui ne poursuivent pas d'études supérieures, il leur est plus aisé de trouver un emploi dans les grandes agglomérations.

⇒ **Les équipements dans la chambre et le téléphone portable** : Les enfants les plus équipés se trouvent dans les grandes villes. **Plus la taille de la commune augmente, plus l'enfant possède un téléphone portable**. Les citadins sont plus exposés aux images de la consommation (affiches publicitaires...). Ils sont également plus tentés du fait de l'abondance des magasins et donc des produits.

⇒ **Les moyens pour se rendre à l'école** : Les enfants des petites communes utilisent plus les transports collectifs scolaires pour se rendre à l'école. Quant aux enfants des grandes villes, ils prennent les transports collectifs non scolaires. De plus, ils se rendent, en plus grand nombre, à pied à l'école. Selon la taille de la commune, les transports mis à disposition diffèrent. En outre, la taille de la commune n'influe pas sur la part d'enfants accompagnés par un de leurs parents pour se rendre à l'école.

⇒ **Les loisirs et les vacances** : Quel que soit le nombre d'habitants dans la commune, deux tiers des enfants pratiquent une activité de loisirs à l'extérieur. La part des enfants qui sont partis en vacances au moins une fois au cours des douze derniers mois est un peu plus importante dans les villes de plus de 50 000 habitants. Les offres de loisirs et de vacances en structure collective étant plus nombreuses dans les grandes villes, les enfants peuvent plus facilement partir. De plus, les citadins ressentent un besoin plus fort que les ruraux de partir quelques jours en vacances. Ce besoin peut s'expliquer par l'absence de jardin et par une envie de calme et de tranquillité.

CONCLUSION

Le but de cette enquête n'est pas de donner une vision déterministe des choses. Nous avons voulu dresser une typologie des lieux de vie des enfants. La production de ces données statistiques constitue un matériau intéressant mais à manier avec précaution.

ANNEXE : ENQUETE « LIEU DE VIE DES ENFANTS »



Lieu de vie des enfants

Département de résidence

I- MENAGE

1 - Combien d'enfant(s) vivent dans votre foyer ?

2 - Habitez-vous ?

- dans une maison individuelle.....
- dans un appartement.....

3 - Etes-vous ?

- Propriétaire
- Locataire

3.1 Si vous êtes locataire, est-ce :

- dans le parc privé.....
- dans le parc social (HLM)
- Autre(s), précisez

4 - Que vous soyez propriétaire ou locataire, parmi les critères suivants, choisissez trois critères au maximum qui vous ont décidés à choisir ce logement.

1. Taille
2. Prix
3. Confort
4. Aspect extérieur du logement
5. Distance de votre lieu de travail.....
6. Proximité des commerces, services publics, écoles, structures d'accueil des enfants... ..
7. Image du quartier, de la commune
8. Logement de famille (héritage, mise à Disposition...).....
9. Proximité des transports publics.....
10. Montant des impôts locaux
11. Aucun, je n'ai pas eu le choix
12. Autres, précisez :

5 - Pour vous, votre logement a-t-il des inconvénients ?

OUI NON

5.1- Si oui, quels sont les principaux inconvénients de votre logement ? (cochez 3 critères au maximum) :

1. Taille inadaptée
2. Problème de voisinage
3. Pas de jardin ou de cour individuels
4. Manque d'espaces collectifs à proximité
5. Eloignement des services publics et commerces
6. Manque de confort
7. Image du quartier, de la commune
8. Lieu de vie inadapté aux enfants
9. Mauvaise accessibilité (mauvais état du réseau routier, difficultés saisonnières...).....
10. Nuisances sonores
11. Autre(s), précisez :

6 - Quelle est environ la surface habitable de votre logement en m2 :

7- Combien de pièces compte votre logement (exceptés sanitaires et cuisine) : ..

8 - Si vous avez un enfant handicapé, votre logement lui est-il adapté ?

OUI NON

9 - Votre logement bénéficie-t-il :

- d'un jardin ou d'une cour individuels ?

OUI NON

- d'un espace vert ou de loisirs collectifs, à proximité ?

OUI NON

10 - Dans le logement, possédez-vous les équipements suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 1. Cuisinière/gazinière <input type="checkbox"/> | 9. Ordinateur <input type="checkbox"/> |
| 2. Four <input type="checkbox"/> | 10. Connexion internet <input type="checkbox"/> |
| 3. Micro-ondes <input type="checkbox"/> | 11. TV <input type="checkbox"/> |
| 4. Réfrigérateur <input type="checkbox"/> | 12. Chaîne Hifi/lecteur CD . <input type="checkbox"/> |
| 5. Congélateur..... <input type="checkbox"/> | 13. Magnétoscope <input type="checkbox"/> |
| 6. Lave-linge..... <input type="checkbox"/> | 14. DVD..... <input type="checkbox"/> |
| 7. Lave-vaisselle <input type="checkbox"/> | 15. Liaison câble ou satellite <input type="checkbox"/> |
| 8. Sèche-linge <input type="checkbox"/> | 16. Téléphone fixe <input type="checkbox"/> |
| | 17. Console de jeu <input type="checkbox"/> |

II- ENFANT(S)

11- Tableau « Enfant » : considérez l'ensemble des **enfants ou des jeunes fiscalement à charge** qui loge de manière régulière dans votre logement (y compris lorsqu'il s'agit de courtes périodes régulières). Un enfant au statut étudiant qui loge régulièrement dans votre logement est ainsi, dans ce tableau, considéré comme un « enfant ».

Répondre aux questions pour chaque enfant séparément, considérant que l' « **enfant 1** » est l'aîné.

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6	Enfant 7	Enfant 8	Enfant 9	Enfant 10
Numéro ménage (case réservée à l'UDAF)										

a- Sexe : 1- Masculin
2- Féminin.....

b- Année de naissance
LE LOGEMENT

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

c- l'enfant loge-t-il continuellement dans votre logement ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

d- Si non, quel est l'autre logement de l'enfant ?

1- Logement de l'autre parent.....

2- Logement des grands-parents ou autre membre de la famille

3- Internat scolaire, ou logement chez des particuliers.....

4- Famille d'accueil ASE, foyer pour enfant.....

5- Appartement ou chambre d'étudiant, FJT

e- L'enfant dort-il dans une chambre ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

f- Si non, préciser dans quelle pièce il dort :



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

g- L'enfant bénéficie-t-il d'une chambre pour lui seul ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

h- Si non, combien d'enfants occupent cette chambre ?



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

i- Quelle est la taille, en m2, de cette chambre ?



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6	Enfant 7	Enfant 8	Enfant 9	Enfant 10
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

j- Où l'enfant fait-il le plus souvent ses devoirs ? (une seule réponse possible)

- 1- Sa chambre
- 2- Séjour
- 3- Salle de jeu.....
- 4- Cuisine.....
- 5- Etude à l'école
- 6- Autre(s), précisez

k- Dans quelle pièce du logement exerce-t-il le plus souvent ses activités de loisirs (jeux, lecture, TV...) ? (une seule réponse)

- 1- Sa chambre
- 2- Séjour
- 3- Salle de jeu
- 4- Cuisine.....
- 5- Autre(s), précisez

l- De quel(s) équipement(s) bénéficie l'enfant dans sa chambre ? (plusieurs réponses possibles)

- 1- Ordinateur.....
- 2- Connexion internet
- 3- TV
- 4- Chaîne Hifi, CD.....
- 5- Magnétoscope
- 6- DVD
- 7- Liaison câble ou satellite
- 8- Téléphone fixe
- 9- Console de jeu.....
- 10- Aucun de ces équipements
- 11- Autre(s), précisez

m- L'enfant possède-t-il un téléphone mobile personnel ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

n- L'enfant possède-il un lieu fermé (placard...) dans lequel il peut entreposer ses effets personnels (vêtements, jeux...) ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6	Enfant 7	Enfant 8	Enfant 9	Enfant 10
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

LES MODES DE GARDE

o- Votre enfant est-il gardé ? (plusieurs réponses possibles)

1- Garde à domicile par un des parents ou un proche										
2- Garde par un proche, au domicile du proche										
3- Garde à domicile par une personne employée										
4- Garde en mode d'accueil collectif										
5- Garde par une assistante maternelle.										

L'ECOLE ET LE TRAVAIL

p- L'enfant est-il scolarisé ou en formation ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

q- Si oui, quel est le niveau d'étude ?

1- Maternelle.....										
2- Primaire										
3- De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}										
4- De la 2de à la Terminale										
5- Etudes supérieures (Université, grande école, classe préparatoire, BTS, IUT,.. ;)										

r- L'enfant est-il :

1- Sous statut scolaire ou étudiant...										
2- Sous statut apprentis										
3- En formation professionnelle.....										

s- Exerce-t-il une activité professionnelle (hors apprentissage) pour financer ses études ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

t- Comment l'enfant se rend-t-il à l'école, collège, lycée, l'université, lieu de formation ? (Plusieurs réponses possibles).

1- Seul, à pied										
2- Seul, à vélo										
3- Seul, en moyen de locomotion personnel motorisé										
4- Seul en transports collectifs scolaires.....										
5- Seul en transports collectifs non scolaires										
6- Accompagné d'un adulte, quel que soit le mode de locomotion										
7- Accompagné d'un des parents, quel que soit le mode de locomotion ..										
8- Accompagné d'un enfant, quel que soit le mode de locomotion										

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6	Enfant 7	Enfant 8	Enfant 9	Enfant 10
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

u- En général, quel est le temps nécessaire en minutes pour se rendre à ce(tte) crèche, assistante maternelle, école, collège, lycée, université, lieu de formation ?



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

v- Combien de temps l'enfant passe-t-il hors de la maison dans la journée ?



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

w- Y-a-t-il au moins un repas pris chaque jour en famille ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LES LOISIRS

y- L'enfant a-t-il des activités de loisirs encadrées (en présence d'adultes) à l'extérieur (sport, activité culturelle...)?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

y1- Si oui, comment l'enfant se rend-t-il à ce(s) activité(s) ? (Plusieurs réponses possibles).

1- Seul, à pied

2- Seul, à vélo

3- Seul, en moyen de locomotion personnel motorisé

4- Seul en transports collectifs

5- Accompagné d'un des parents

6- Accompagné d'un adulte, quel que soit le mode de locomotion

7- Accompagné d'un enfant, quel que soit le mode de locomotion

y2- Si oui, combien de fois par semaine l'enfant se rend-il à ces activités ?



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

z- L'enfant a-t-il pris des vacances (période de plus de trois jours consécutifs), hors du foyer des parents, durant les douze derniers mois ?

Si OUI, cochez la case

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

z1- Si oui, combien de fois ?.....

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

z2- Si oui, était-il ? (plusieurs réponses possibles)

1- Non accompagné par un membre de sa famille

2- Accompagné par un membre de sa famille

z3- Dans quel cadre (plusieurs réponses possibles)

1- en famille

2- Structure collective (ex. : colonie, camp de vacances,...)

3- Autre(s), précisez

III- INFORMATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

S0 - Etes-vous (Réponse du répondant : en cas de réponse en couple, cochez les deux cases):

Un homme Une femme

S1 – Dans quel département habitez-vous ?

- | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1- Loire-Atlantique .. <input type="checkbox"/> | 4- Sarthe..... <input type="checkbox"/> |
| 2- Maine-et-Loire <input type="checkbox"/> | 5- Vendée <input type="checkbox"/> |
| 3- Mayenne..... <input type="checkbox"/> | |

S2 - Demeurez-vous dans une commune ?

- | |
|---------------------------------------------------------------|
| 1- de moins 5 000 habitants <input type="checkbox"/> |
| 2- de 5 000 à 50 000 habitants..... <input type="checkbox"/> |
| 3- de plus de 50 000 habitants <input type="checkbox"/> |

S3 - Quelle est votre situation familiale ?

- | | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 1. en couple : mariés <input type="checkbox"/> | 4. seul(e) : célibataire <input type="checkbox"/> |
| 2. en couple : union libre... <input type="checkbox"/> | 5. seul(e) : séparé(e) <input type="checkbox"/> |
| 3. en couple : pacsés..... <input type="checkbox"/> | 6. seul(e) : divorcé(e) <input type="checkbox"/> |
| | 7. seul(e) : veuf(ve) <input type="checkbox"/> |

S4 - Quelle est votre année de naissance ?

L'année de naissance de votre conjoint ?

S5 - Etes-vous grands-parents ?

Vous..... <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Votre conjoint(e) <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

S6 - Quelle est votre situation professionnelle ? (cochez la case et précisez)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1- Exerce une profession
laquelle ?(soyez précis, ex. : employé de bureau à la SNCF) : | <input type="checkbox"/> |
| 2- Demandeur d'emploi
profession habituelle : | <input type="checkbox"/> |
| 3- Retraité(e)
ancienne profession : | <input type="checkbox"/> |
| 4- Au foyer
ancienne profession : | <input type="checkbox"/> |
| 5- Autre situation
précisez : | <input type="checkbox"/> |

S7 - Quelle est la situation professionnelle de votre conjoint(e) ?

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1- Exerce une profession
laquelle ?(soyez précis, ex. : employé de bureau à la SNCF) : | <input type="checkbox"/> |
| 2- Demandeur d'emploi
profession habituelle : | <input type="checkbox"/> |
| 3- Retraité(e)
ancienne profession : | <input type="checkbox"/> |
| 4- Au foyer
ancienne profession : | <input type="checkbox"/> |
| 5- Autre situation
précisez : | <input type="checkbox"/> |

S8 - Quel est votre diplôme le plus élevé ?

- 1- Aucun
- 2- Certificat d'études primaires
- 3- CAP, BEP, BEPC
- 4- baccalauréat, bac pro et technologie, brevet professionnel
- 5- diplôme de 1^{er} cycle d'études supérieures (2 à 3 années)
- 6- diplôme de 2^{ème} cycle d'études supérieures (4 années)
- 7- diplômes de 3^{ème} cycle d'études supérieures (5 années) et plus

S9 - Quel est le diplôme le plus élevé de votre conjoint(e) ?

- 1- Aucun
- 2- Certificat d'études primaires
- 3- CAP, BEP, BEPC
- 4- baccalauréat, bac pro et technologie, brevet professionnel
- 5- diplôme de 1^{er} cycle d'études supérieures (2 à 3 années)
- 6- diplôme de 2^{ème} cycle d'études supérieures (4 années)
- 7- diplômes de 3^{ème} cycle d'études supérieures (5 années) et plus

S10 - Dans quelle fourchette se situent les revenus mensuels de votre foyer ? (en tenant bien compte de toutes vos rentrées d'argent). En euros.

- 1- Ne sait pas
- 2- moins de 500 euros
- 3- de 500 à 800 euros
- 4- de 800 à 1 000 euros
- 5- de 1 000 à 1 500 euros
- 6- de 1 500 à 2 000 euros
- 7- de 2 000 à 3 000 euros
- 8- de 3 000 à 5 000 euros
- 9- plus de 5 000 euros

S11 - D'une manière générale, êtes-vous satisfait de votre logement ?

OUI

NON

Ne sait pas

